



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-091 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIERSABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** C. BADREDDINE, H. BARADEL, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. GAL, M. GUICHERD-DELANNAZ, S. VALENTIN.

La secrétaire de séance désignée est F. BEVILACQUA.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition local à usage de bureau au 4<sup>ème</sup> étage espace CEVE à la société CASTELBON**

---

Rapporteur : Bruno GATTAZ

**EXPOSE :** Dans l'objectif d'installer une maison médicale, la Commune de Voiron a l'opportunité d'acquérir des bureaux d'une surface d'environ 440 m<sup>2</sup> au quatrième étage de l'espace CEVE, 58 cours Becquart Castelbon à Voiron, sis sur la parcelle cadastrée AW 169. Il s'agit des lots 6 et 16 de la copropriété (constituant la propriété de la société Castelbon au 4<sup>ème</sup> étage), complétés des lots 49 et 50 (constituant la propriété de la société Castelbon au sous-sol), correspondant à deux places de stationnement affectés à ces bureaux.

Un accord est intervenu avec la Société CASTELBON, représentée par M. Claude MAHIER propriétaire, pour une acquisition par la Commune au prix de 460 000 € (après avis du Service des Domaines).

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme, Qualité de vie du 16 septembre 2021,

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 27 août 2021,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition des bureaux et locaux appartenant à la Société Castelbon au prix de 460 000 €
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE** par **31 voix POUR - 3 CONTRE** (J. VIAL, C. AMACHANTOUX, J-P. ALIBEU) - N. JULLIARD ne prend pas part au vote  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



  
Julien POLAT